



Lac-Sergent

Ville de Lac-Sergent
1525, chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent, Québec G0A 2J0
Téléphone 418-875-4854 Télécopieur : 418-875-3805

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue, le lundi 16 novembre 2020, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire
Monsieur Daniel Arteau, conseiller
Monsieur Jean Leclerc, conseiller
Madame Diane Pinet, conseillère
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 1 citoyen dans la salle.

1. OUVERTURE

Monsieur Yves Bédard, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 octobre 2020
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / octobre 2020
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – NOVEMBRE 2020 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Dépôt de deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses
 - 7.2 Dépôt d'un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie au 31 octobre 2020
 - 7.3 Bilan des permis émis pour le mois d'octobre 2020
 - 7.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 8. **Avis de motion et présentation des projets**
 9. **Règlements**
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Demande de lotissement no 2020-709 / Lots 3 515 744 et 3 515 747
 - 10.2 Autorisation de subdivision des lots 3 515 911, 3 515 030, 3 515 011 et 3 515 912
 - 10.3 Mandat à la firme Bédard Guilbault, vérification comptable de l'exercice financier 2020
 - 10.4 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf / adoption du budget 2021
 - 10.5 Contrat de déneigement 2019-2021 – modification de la résolution no 20-10-263
 - 10.6 Utilisation gratuite du Club-Nautique pour certains organismes / abrogation de la résolution no 18-04-103
 - 10.7 Éradication de frais de vidange de fosse et d'intérêts courus
 - 10.8 Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) / Demande d'aide financière
 - 10.9 Demande à la MRC de Portneuf d'ajouter le tronçon « chemin de la Traverse » situé sur le territoire de la ville de St-Raymond dans le plan régional du volet redressement du RIRL
 - 10.10 COVID-19 – remboursement des activités Automne 2020 annulées

- 10.11 Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) : Modification de la limite de vitesse sur une partie de la route 367 située entre l'intersection chemin Tour-du-Lac Nord et chemin Turmel à Lac-Sergent
 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021
 - 11.2 Info déneigement et mesures de sécurité
 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 13. **Deuxième période de questions**
 14. **Clôture de la séance**
 15. **Levée de l'assemblée**
-

20-11-273

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel avec les ajouts suivants :

- | | | |
|-------|-------|--|
| AJOUT | 8.1 | Règlement no 377-20 régissant la vidange et l'inspection des installations septiques sur le territoire |
| AJOUT | 10.12 | Octroi de contrat TP-2020-013 / déneigement des conteneurs semi-enfouis sur le chemin de Pins et du Club-Nautique |
| AJOUT | 10.13 | Autorisation de paiement (paiement final) à la firme CIMA+ relatif au contrat TP-2020-005 - / Préparation des plans et devis / Réfection des chemins Baie-de-l'Île et du Tour-du-lac Nord et Sud |
| AJOUT | 10.14 | Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA |

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 19 OCTOBRE 2020**

Séance ordinaire du 19 octobre 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-11-274

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020.

5. **CORRESPONDANCE**

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 13 novembre 2020 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 OCTOBRE 2020**

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 30 septembre 2020.

II EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-11-275

QUE ledit rapport financier au 31 octobre soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / OCTOBRE 2020

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'octobre 2020, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

20-11-276

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'octobre 2020 dont le paiement a déjà été autorisé au montant de 292 758.08 \$ soient adopté.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / OCTOBRE 2020	
DÉPENSES	275 114.67 \$
SALAIRES	17 643.41 \$

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / NOVEMBRE 2020

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de novembre 2020.

20-11-277

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois de novembre 2020 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 54 035.59 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 54 035.59 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Dépôt de deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses

Tel que stipulé à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la secrétaire-trésorière dépose lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposent alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

7.2 Dépôt d'un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie au 31 octobre 2020

Telle que l'exige la Loi sur les Cités et Villes, la directrice générale et sec.-trés dépose la liste des personnes endettées pour taxes au 31 octobre 2020 dont la somme totalise **51 459.19 \$**.

7.3 Bilan des permis émis pour le mois d'octobre 2020

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois d'octobre 2020.

		année 2020
Janvier		5 000 \$
Février		535 648 \$
Mars		0 \$
Avril		305 500 \$
Mai		454 285 \$
Juin		621 212 \$
Juillet		202 340 \$
Août		573 752 \$
Septembre		1 696 047 \$
Octobre		270 331 \$
TOTAL		4 664 115 \$

7.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Les membres du conseil municipal ayant été proclamés élus à la suite de l'élection générale du 5 novembre 2017 doivent déposer leur déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour suivant les dispositions de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

La déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville, soient Yves Bédard, Daniel Arteau, Jean Leclerc, Diane Pinet et Stéphane Martin sont déposées.

Un relevé indiquant que les membres du conseil ont déposé une déclaration mise à jour sera transmis au *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* conformément à l'article 360.2 de la même loi.

8. AVIS DE MOTION

AJOUT

8.1 Projet de Règlement no 377-20 régissant la vidange et l'inspection des installations septiques sur le territoire

Avis de motion est par les présentes donné par moi, monsieur Daniel Arteau, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement ayant pour but d'établir les normes relatives au service de vidange systématique des fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées sur le territoire de la ville de Lac-Sergent.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Fait à Lac-Sergent, ce 16^e jour de novembre 2020

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demande de lotissement no 2020-709 / Lots 3 515 744 et 3 515 747

ATTENDU QUE les propriétaires des lots désirent acquérir une partie des lots 3 515 744 et 3 515 747;

ATTENDU QUE pour ce faire, un lotissement doit être réalisé au préalable (no 2020-709) afin de créer les lots 6 401 037, 6 401 038, 6 401 039 et 6 401 040 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE suite à cette opération cadastrale, les propriétaires pourront acquérir les lots 6 401 038 et 6 401 039;

ATTENDU QUE cette opération cadastrale n'est pas assujettie aux dispositions relatives à la cession aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels édictés du Règlement de lotissement de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-11-278

QUE le Conseil approuve le plan de lotissement (demande de permis numéro 2020-709) préparé par madame Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre, en date du 13 octobre 2020, portant le numéro de minute 180089.

QUE l'inspecteur municipal est autorisé à délivrer le permis de lotissement no 2020-709.

10.2 Autorisation de subdivision des lots 3 515 911, 3 515 030, 3 515 011 et 3 515 912

Monsieur Stéphane Martin, conseiller, informe les membres du Conseil qu'il est en conflit d'intérêts et se retire de la séance.

ATTENDU QUE la Ville a mandaté l'arpenteur-géomètre Luc Ménard pour la confection d'un plan de subdivision des lots 3 515 911, 3 515 030, 3 515 011 et 3 515 912 du côté de l'emprise Sud-Est de la piste cyclable;

ATTENDU Qu'un plan de lotissement (demande de permis 2020-710) en date du 13 novembre 2020, portant le numéro de minute 7954, préparé par l'arpenteur-géomètre Luc Ménard a été soumis pour approbation au Conseil;

ATTENDU QUE la localisation de cette opération cadastrale est montrée sur le plan joint à l'annexe 2;

ATTENDU QUE ces lots sont la propriété de la Ville de Lac-Sergent;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-11-279

QUE le Conseil approuve le plan de lotissement (demande de permis numéro 2020-710) préparé par M. Luc Ménard, arpenteur-géomètre, en date du 13 novembre 2020, portant le numéro de minute 7954.

QUE l'inspecteur municipal est autorisé à délivrer le permis de lotissement no 2020-710.

Monsieur Stéphane Martin, conseiller, réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.

10.3 Mandat à la firme Bédard Guilbault, vérification comptable de l'exercice financier 2020

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les Cités et Villes, la ville de Lac-Sergent a le devoir de nommer un vérificateur des registres comptable;

CONSIDÉRANT que le conseil a le pouvoir de nommer ses vérificateurs externes;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-11-280

QUE le conseil municipal octroie le contrat de vérification comptable pour l'exercice financier 2020 à la firme « Bédard Guilbault inc. ».

10.4 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf / adoption du budget 2021

ATTENDU QUE la Régie régionale de Gestion des Matières résiduelles de Portneuf a adopté lors de sa séance tenue le 29 octobre 2020, son budget d'exploitation pour la période du 1^{er} janvier au 29 octobre 2021 ;

ATTENDU QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités, tel que stipulé à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes ;

CONSIDÉRANT que la Régie a présenté la répartition des quotes-parts pour la Ville de Lac-Sergent qui sont fixées pour l'année 2021 au coût de 48 782.35 \$;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-11-281

QUE la Ville de Lac-Sergent adopte le budget d'exploitation de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf établissant les dépenses et les revenus de 14 889 399 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

QUE ce budget tel que déposé par la Régie le 29 octobre 2020 fasse partie intégrante de la présente.

10.5 Contrat de déneigement 2019-2021 – modification de la résolution no 20-10-263

ATTENDU QUE le contrat de déneigement des rues publiques a été octroyé à l'entreprise Transports Dompierre pour les années 2018-2021 par la résolution 2018-06-149;

ATTENDU QUE certaines parties de chemins privés sur le territoire ont été ajoutées au présent contrat pour l'année 2020-2021, dont le Vieux-Chemin;

ATTENDU QUE l'entrepreneur aura à parcourir certaines rues appartenant à la Ville de Saint-Raymond pour se rendre à cette partie de chemin ajoutée;

ATTENDU QUE pour éviter les problématiques entre entrepreneurs et faciliter la coordination du déneigement dans ce secteur, l'entrepreneur de la Ville de Lac-Sergent s'est offert pour prendre en charge le déneigement des parties suivantes situées à Saint-Raymond au montant de 6 604 \$ plus les taxes applicables;

- Rue Turmel entre le chemin des Bouleaux et le pont / distance +/- 220 mètres;
- Rue du Parc entre Turmel et la route 367 / distance +/- 70 mètres;
- Rue des Saules entre Turmel et la route 367 / distance +/- 90 mètres;
- Rue Ephrem-Rochette / distance +/- 230 mètres;
- Rue Rousseau / distance +/- 300 mètres;
- Rue de la Traverse / distance +/- 360 mètres

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-11-282

QUE le Conseil autorise l'ajout des rues des Turmel, du Parc, des Saules, Ephrem-Rochette, Rousseau et de la Traverse totalisant une distance de 1 270 mètres pour un montant de 6 604 \$ plus les taxes applicables au contrat adjugé à Transports Dompierre inc. pour l'année 2020-2021.

10.6 Utilisation gratuite du Club-Nautique pour certains organismes / abrogation de la résolution no 18-04-103

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-11-283

QUE le Conseil municipal abroge la résolution no 18-04-103 qui ne répond plus aux besoins d'utilisation des bâtiments municipaux.

10.7 Éradication de frais de vidange de fosse et d'intérêts courus

20-11-284

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER l'annulation des factures numéro 172479 et 172734 ainsi que les frais d'intérêts courus à ce jour au montant de 286.33 \$.

QUE ces sommes soient imputées au compte *gestion financière et administrative* – créances douteuses 02-19090-400.

10.8 Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) / Demande d'aide financière

ATTENDU QUE le Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) est issu du Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau (SQE) 2018-2030;

ATTENDU QU'il a été élaboré dans le but de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et de mieux protéger les milieux hydriques et les écosystèmes aquatiques en soutenant la réalisation d'actions inscrites dans les plans directeurs de l'eau (PDE) et les plans de gestion intégrée régionaux (PGIR), en lien avec les six enjeux de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE);

ATTENDU QUE le PSREE s'adresse aux organismes publics identifiés dans un PDE ou un PGIR comme étant responsables de la mise en œuvre d'une action;

ATTENDU QUE les projets admissibles au PSREE doivent mettre en œuvre une action non débutée inscrite dans un PDE ou un PGIR, être liés à au moins un des six enjeux de la gestion intégrée des ressources en eau et avoir obtenu l'appui de la table de concertation de l'organisme de bassin versant (OBV) ou de la table de concertation régionale (TCR) concerné;

ATTENDU QUE le projet doit également permettre l'atteinte d'au moins un des deux objectifs suivants : favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et protéger les milieux hydriques et les écosystèmes aquatiques;

ATTENDU QUE le projet « *Améliorations pour le contrôle du ruissellement et la captation de sédiments en bordure des chemins du lac Sergent* » remplit tous les critères du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE);

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet fait partie intégrante du plan directeur de l'eau pour le bassin versant du lac Sergent réalisé par l'organisme de bassin versant régional, la Corporation d'aménagement et de la Protection de la Sainte-Anne (CAPSA);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

20-11-285

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise la présentation du projet *Améliorations pour le contrôle du ruissellement et la captation de sédiments en bordure des chemins du lac Sergent* au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Lac-Sergent à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Ville de Lac-Sergent désigne monsieur le maire, Yves Bédard et/ou Mme Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents nécessaires au dépôt de cette demande d'aide à ce programme de soutien.

10.9 Demande à la MRC de Portneuf d'ajouter le tronçon « chemin de la Traverse » situé sur le territoire de la ville de St-Raymond dans le plan régional du volet redressement du RIRL

ATTENDU le Plan d'aide financière à la voirie locale et le volet Redressement des infrastructures routières locales (PRIRL) de la MRC de Portneuf est en vigueur depuis le 21 octobre 2016, date de son approbation par le MTMDET;

ATTENDU que le PRIRL vient au final établir une programmation des travaux d'amélioration à réaliser au cours des prochaines années sur l'ensemble du réseau local qui a été identifié comme étant stratégique sur le territoire de la MRC de Portneuf;

ATTENDU que le Chemin de la Traverse relie deux municipalités de la MRC de Portneuf soit Saint-Raymond et Lac-Sergent;

ATTENDU le piètre état de ce tronçon et les besoins de réfection de la surface de roulement afin d'atteindre un seuil d'acceptabilité de sécurité routière;

CONSIDÉRANT qu'à l'heure actuelle, les modalités d'application du PRIRL font en sorte qu'une grande partie du réseau routier local stratégique, en l'occurrence les tronçons routiers qui n'ont pas été retenus à la programmation quinquennale et dont fait partie le chemin de la Traverse, ne peuvent être admissibles au volet « Redressement des infrastructures routières locales (PRIRL) »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

20-11-286

QUE la Ville de Lac-Sergent appuie la Municipalité de Saint-Raymond dans ses démarches visant à reconnaître le Chemin de la Traverse à titre de route stratégique prioritaire au Plan d'aide financière à la voirie locale et le volet Redressement des infrastructures routières locales (PRIRL) de la MRC de Portneuf.

10.10 COVID-19 – remboursement des activités Automne 2020 annulées

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-11-287

D'AUTORISER le remboursement des activités de mise en forme (session automne 2020) au prorata des cours annulés.

10.11 Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) : Modification de la limite de vitesse sur une partie de la route 367 située entre l'intersection chemin Tour-du-Lac Nord et chemin Turmel à Lac-Sergent

ATTENDU que la route à Lac-Sergent (route 367) est une route provinciale sous juridiction du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que la vitesse affichée sur le tronçon de la route 367 compris entre l'intersection chemin du Tour-du-Lac Nord et la rue Turmel est de 90 km/h;

ATTENDU que le profil de la route est sinueux et que la visibilité n'est pas très bonne;

ATTENDU que le nombre de résidences permanentes de ses tributaires a accru le débit de circulation sur cette route;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec doit assurer la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de réduire la limite de vitesse de la zone affichée à 70 km/h jusqu'à la limite du périmètre d'urbanisation de la Ville;

ATTENDU que cette réduction permettrait d'améliorer la sécurité des usagers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

20-11-288

DE demander au ministère des Transports du Québec de réduire la limite de vitesse à 70 km/h sur une partie de la route 367 située entre l'intersection de la rue Turmel et chemin du Tour-du-Lac Nord afin d'assurer la sécurité des usagers.

AJOUT 10.12 Octroi de contrat TP-2020-013/ déneigement des conteneurs semi-enfouis sur le chemin de Pins et du Club-Nautique

ATTENDU QUE la firme Excavation DJL inc. nous ont fait parvenir une soumission au montant de 300 \$ plus les taxes applicables pour le déneigement des aires d'accès aux conteneurs semi-enfouis sur le chemin des Pins et le chemin du Club-Nautique;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-11-289

QUE le contrat soit octroyé à Excavation DJL inc. au montant de 300 \$ plus les taxes applicables pour le déneigement (saison hivernale 2020-2021) des aires d'accès aux conteneurs sur le chemin des Pins et du Club Nautique.

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Voirie- Transport – Déneigement 233-04-44.

LES soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

AJOUT 10.13 Autorisation de paiement (paiement final) à la firme CIMA+ relatif au contrat TP-2020-005 - / Préparation des plans et devis / Réfection des chemins Baie-de-l'Île et du Tour-du-lac Nord et Sud

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel de soumission (gré à gré) pour la préparation de plans et devis pour la réfection de partie de chemins Tour-du-Lac Nord et Tour-du-Lac Sud ainsi que le chemin Baie-de-l'Île;

ATTENDU la facture finale de la firme CIMA+ portant le no 22014984 au montant de 1 700 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-11-290

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à procéder au paiement final (facture 22014984) d'une somme de 1 700 \$ plus les taxes applicables à la firme CIMA+.

QUE cette dépense soit imputée au surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2019.

AJOUT 10.14 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 12 novembre 2020 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tels que présenté;

2408, Tour-du-Lac Sud

Rénovation / bâtiment principal

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-11-291
CCU-20-11-074
Permis 2020-

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021

Monsieur le maire avise également les citoyens de la tenue d'une séance extraordinaire concernant l'adoption du budget 2021 et qui se tiendra le 21 décembre prochain, à l'Hôtel de Ville.

11.2 Info déneigement et mesures de sécurité

Monsieur le maire rappelle quelques consignes de sécurité aux citoyens relatives au déneigement des chemins publics.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

(Daniel Arteau, conseiller) : Le Comité de bassin déposera sous peu au Conseil leurs commentaires et recommandations sur l'utilisation de la carte d'accès à la rampe de mise à l'eau.

(Stéphane Martin, conseiller) : Demande au Conseil d'amender la réglementation d'urbanisme pour permettre l'installation de poulailler sur le territoire.

(Yves Bédard, maire) vous informe que (1) la Ville recevra une subvention au montant de 85 000\$ pour la rénovation de la Chapelle et (2) invite les citoyens à participer à un concours de décorations de Noël conjointement avec la MRC de Portneuf – les détails suivront sous peu.

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20H22.

20-11-292

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

YVES BÉDARD
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière